

1504 (13 MAI).

Mention de Nicolas Petit, m^e part^{er} de la monn^e de Troyes, lequel doit rester à Paris jusqu'à nouvel ordre pour cause d'escharceté d'écus au soleil.

Il n'est que commis de Pierre le Boucherat.

(A. N. Reg. Z, 1^o, 7.)